

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 à 20 heures 00**

Présidence : Monsieur Albert GUIHARD, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie BOCQUEL

Étaient présents : A. GUIHARD, J-L. FEUILLAS, S. SOLBIAC, B. DEBARRE, I. HAMON, J-P. FORGERON, P. FRIOT, J-Y. SIBETH, R. RIAUD, M. DUBOIS, R. MARTIN, A-M. LEMAIRE, M-H. BUSSON, A. BOCQUEL, C. HANSEN, M. PACAUD.

Absents ayant donné procuration : I. GAUTIER (pouvoir à A. GUIHARD), S. PINTE (pouvoir à S. SOLBIAC), A. LESTEL (pouvoir à C. HANSEN), F. HERSEMEULE (pouvoir à M-H. BUSSON), M. FRANCOIS (pouvoir à M. PACAUD), L. FEUILLADE (pouvoir à A. BOCQUEL), L. HERVET (pouvoir à J-L. FEUILLAS).

Absents : Néant

A 20h00 le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Aurélie BOCQUEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1- PRESENTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Emmanuelle GUERIN et Pierrick GOUIN présentent au Conseil Municipal les missions et le fonctionnement du Conseil de Développement.

Créé en 2002 sous statut associatif, le Conseil de développement est un espace de participation citoyenne à l'échelle de Redon Agglomération. Il rend des avis sur des projets du territoire.

Il rassemble des acteurs de la société civile organisée (associations, acteurs économiques, habitants) dans un espace de dialogue.

Il peut être saisi par les élus de Redon agglomération afin d'analyser un dossier et rendre un avis sur le sujet. Il a notamment été sollicité pour étudier la méthodologie de concertation dans le cadre du projet urbain Confluences 2030, le Projet de territoire, le Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Il peut également s'autosaisir de sujets qui lui semblent importants comme l'égalité entre les femmes et les hommes, ou le Wiki du Pays de Redon.

Les communes peuvent saisir le Conseil de développement sur ses sujets de prédilection et notamment recourir à son expertise en matière de concertation pour l'animation de la participation citoyenne. La concertation demande du temps, de la méthodologie, et une présence sur le terrain.

Le Conseil de Développement présente les trois ateliers participatifs qui seront animés à Bains-sur-Oust les 19 et 20 novembre dans le cadre du Salon de l'Innovation.

2- RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA SPL LA ROCHE

Vincent GAUDIN présente le rapport d'activités 2020 de la SPL La Roche et résume l'année 2020 comme une année de transition, marquée par le renouvellement du Conseil d'administration suite aux élections municipales, et par l'impact de la crise sanitaire (fermetures partielles des accueils et chômage partiel pour les salariés, réduction de l'offre pendant l'été).

La Roche, dans ce contexte difficile, a toujours eu la volonté d'accueillir au mieux les enfants au gré des différents protocoles sanitaires. Cela a été l'occasion de mettre en place un système de réservation et paiement en ligne.

Statistiques 2020

- 1 150 enfants accueillis et 627 familles sur les cinq communes (en baisse par rapport à 2019 du fait de la fermeture des accueils liée aux COVID).
- 188 enfants de la commune de Saint-Nicolas de Redon ont été accueillis par La Roche (234 en 2019).

Le reste à charge de la commune s'élève à 76 030 € en 2020.

Vincent GAUDIN ajoute que l'évaluation du PEDT (projet éducatif de territoire) a permis d'aller à la rencontre de chaque commune et d'identifier les points forts et les fragilités.

Nouveautés 2021

La labellisation avec la CAF44 a permis de mettre en place le dispositif « Aller vers » : 37 jeunes abordés à Saint-Nicolas de Redon, et 79 jeunes à l'étang Aumée.

La Roche a fixé des pistes de travail sur la fourniture d'un goûter local et responsable, et sur l'égalité entre les filles et les garçons. Des actions de prévention routière se sont déroulées dans les écoles partenaires.

Un projet s'est concrétisé avec la Mission locale pour aller à la rencontre des « invisibles », afin de rencontrer les jeunes éloignés de l'école et des formations notamment. Une réflexion est en cours sur la grille de Quotient Familial pour renforcer l'équité.

V. GAUDIN expose par ailleurs que la CAF est en train de revoir son mode de financement avec la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle du Pays de Redon, qui ne concerne pas spécifiquement l'enfance jeunesse. La Roche est très présente auprès du groupe de travail sur la CTG au niveau de Redon agglomération.

R. MARTIN interroge V. GAUDIN sur l'importance des arrêts de travail. V. GAUDIN répond que les contrats de travail précaires avec peu d'heures de travail, la pénibilité des postes et un important turn-over génèrent un nombre important d'arrêts de travail. Il ajoute que la Roche et les communes travaillent en partenariat pour concevoir des postes cohérents permettant des compléments d'heures pour les salariés. La Roche emploie 23 équivalents temps plein (une trentaine de salariés).

V. GAUDIN annonce le départ de Fabien MAHEAS du poste de directeur opérationnel à la fin de l'année ; le recrutement d'un nouveau directeur est en cours.

3- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la délibération 2020-04-003 du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire, le Conseil Municipal est informé que le Maire a pris les décisions suivantes :

- Décision 2021-00-002 du 27 octobre 2021 : Décision d'attribution d'un marché en procédure adaptée – mission de programmiste dans le cadre d'un projet de construction d'un groupe scolaire et d'une cantine.
Attributaire : société Pré-Programme pour un montant de 53 502 € HT.

4- COTISATION A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES POUR LA CULTURE (FNCC)

S. SOLBIAC informe le Conseil Municipal que la FNCC a été créée à l'initiative d'un groupe de maires de toutes tendances et rassemble à présent plus de quatre cent communes, intercommunalités, conseils départementaux, Région, Métropoles et Nouvelles Communes de France.

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Dès son origine, la FNCC a été un élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes, comme elle a permis de situer l'importance du rôle de l'Etat dans l'éducation artistique et de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets municipaux. De sa réflexion naquit l'idée du 1% du budget de l'Etat, minimum indispensable à une véritable politique culturelle nationale, reconnue aujourd'hui comme une référence.

Les collectivités territoriales sont représentées paritamment au Conseil d'Administration et au Bureau. Les élus travaillent en collégialité au sein des groupes de travail et de réflexion ouverts à tous les adhérents et dont les sujets regroupent toutes les thématiques des politiques culturelles publiques et permettent d'analyser et d'élaborer des propositions et une parole propre.

La crédibilité de son engagement repose sur la qualité du dialogue qu'elle a instauré avec l'Etat, avec les autres associations d'élus avec lesquelles elle entretient des relations suivies, ainsi qu'avec les professionnels et les artistes.

Agréée organisme de formation des Elus territoriaux depuis le 1er juillet 1994, par le Ministère de l'Intérieur, la FNCC offre un large panel de sessions de formation sur tous les domaines de l'action culturelle et qui répondent aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC a mis en place des outils comme :

- La Lettre d'Echanges de la FNCC, une revue électronique qui traite des sujets d'actualité culturelle
- Le site internet de la FNCC, incluant un espace spécifique pour les adhérents dans lequel se trouve notamment un centre documentaire

Depuis le mois de décembre 2018, Jean-Philippe LEFEVRE, Maire-Adjoint à la Culture de la Ville de Dole (Jura), préside la F.N.C.C. Les présidents sont désignés pour 3 ans - respectant une alternance statutaire - par le Conseil d'Administration constitué de représentant-e-s de 64 collectivités territoriales reflétant la diversité politique, géographique et démographique de ses adhérents, ainsi que le pluralisme de ses travaux et réflexions. Saint-Etienne accueille, depuis sa création le siège de la Fédération, dont le fonctionnement quotidien est assuré par une équipe de permanents.

L'adhésion annuelle est proposée au prix de 204 € par an. L'adhésion pour la fin d'année 2021 est proposée au tarif de 52 €. Cela permettra aux élus et aux agents de bénéficier des formations disponibles dès la fin du mois de novembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture.

5- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

A. GUIHARD présente le projet de décision modificative qui régularise plusieurs lignes comptables.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

6- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MOULIN A VENT

A. GUIHARD présente le projet de décision modificative ; il s'agit d'inscrire 9 000€ de crédits pour la réalisation de travaux d'éclairage public par le SYDELA.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

7- ACQUISITION DES PARCELLES BC12 ET BC13

J-L. FEUILLAS propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles BC12 et BC13 auprès de l'association Clément Emile Roques. Ces parcelles sont situées derrière l'école Sainte-Anne.

L'objet de cette acquisition est la réalisation d'un espace public en centre-ville pour du stationnement (desserte de l'église, du marché, de l'école, de la médiathèque, du multi-accueil) et pour un aménagement arboré. Il s'agit d'un emplacement réservé au PLU (ER02).

La superficie est estimée à 1250m², pour une somme forfaitaire de 50 000€. Les frais de notaire et géomètre sont à la charge de la commune.

Un accord est conclu entre la commune et l'OGEC de l'école Sainte-Anne pour l'aménagement de la clôture et du portail.

L'acquisition fera l'objet d'une convention de portage foncier avec l'Agence foncière de Loire-Atlantique qui sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

8- CESSION DE LA PARCELLE AT228

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9- ECHANGE DE PARCELLES AVEC M. GANTIER

J-L. FEUILLAS rappelle que par délibération du Conseil Municipal 2021-05-002 du 26 mai dernier, il avait été décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée BC148 d'une superficie de 45m², pour commencer une liaison douce qui pourrait à terme assurer la continuité entre la rue Consart et le Chemin de l'Herbinerie.

Le propriétaire, M. Joël GANTIER, ne souhaite finalement plus vendre la parcelle mais a proposé à la commune un échange de terrains. En lieu et place du précédent accord, il propose d'échanger sa parcelle BC148 contre une partie de la parcelle ZM158, actuellement propriété de la commune, pour une superficie estimée à 85m².

Il est proposé que les frais de bornage et de notaire soient partagés entre la commune et M. GANTIER.

La commission Urbanisme et aménagement du 26 octobre 2021 a émis un avis favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal approuve cet échange de terrain à l'unanimité.

10- QUESTIONS DIVERSES

Mouvements de personnel

Un agent technique (service bâtiment) et un agent administratif (ressources humaines) quittent la collectivité au 1^{er} janvier 2022. Les recrutements sont en cours.

Vœux de la municipalité

Une cérémonie des vœux à la population sera organisée samedi 22 janvier à 11h à la salle Pierre Etrillard ; la présence aux vœux sera soumise à la présentation d'un passe sanitaire.

Marché

R. RIAUD informe le Conseil Municipal que 14 commerçants sont présents régulièrement (chaque semaine ou tous les 15 jours) sur le marché du vendredi soir. La fréquentation est satisfaisante.

Le marché sera ouvert les 24 et 31 décembre mais les horaires seront légèrement modifiés : le marché ouvrira de 15h30 à 18h30.

A-M. LEMAIRE signale la nécessité de travailler sur la problématique du stationnement. Elle ajoute que la publication dans Cactus n'a pas abouti à cause d'un problème technique. Une information sera relayée sur la page Facebook de Cactus.

J-P. FORGERON souligne que ce sont principalement des nicolasiens qui fréquentent le marché.

Retours sur la distribution du Flash Infos

M-H. BUSSON souhaite que chaque conseiller puisse faire remonter :

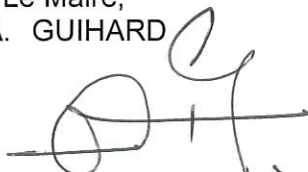
- Le nombre d'exemplaires est-il suffisant ?
- Quelles informations chacun a-t-il pu collecter en échangeant avec les habitants ?

Intramuros

M-H. BUSSON rappelle que cette application gratuite est accessible à tous et permet d'être informée de l'actualité des communes. Le travail est en cours dans chaque commission sur la saisie des données sur l'application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h22.

Le Maire,
A. GUIHARD



Le Secrétaire de séance,
A. BOCQUEL



